Éducation, formation et nouvelles technologies: initiative et plan d'action eLearning 2001-2004

2000/2337(COS) - 28/03/2001 - Document de base non législatif complémentaire

OBJECTIF : définir un Plan d'action concret en vue de mettre en oeuvre l'initiative européenne e-Learning. CONTENU : L'initiative e-Learning, adoptée suite aux conclusions du Conseil européen de Lisbonne, vise à proposer un cadre cohérent pour l'utilisation des nouvelles technologies multimédias et de l'Internet dans le contexte éducatif. Elle s'inscrit dans le cadre du Plan d'action global e-Europe qui a pour but de permettre à l'Europe de mieux intégrer le potentiel des nouvelles technologies dans une optique d'accroissement de la compétitivité de l'économie et de l'emploi. Le présent Plan d'action, qui couvre la période 2001-2004, a précisément pour objet de présenter les modalités et moyens de mise en oeuvre de l'initiative e-Learning dans toute sa dynamique (financière, actions concrètes). Il vise à mobiliser tous les acteurs de l'éducation et de la formation, ainsi que les acteurs sociaux, industriels et économiques concernés, pour faire de l'éducation tout au long de la vie le moteur de la société de demain. Il contribue en outre à promouvoir les objectifs de la Stratégie européenne pour l'emploi et à remédier au déficit de compétences associées aux nouvelles technologies ainsi qu'à assurer une meilleure inclusion sociale. En premier lieu, le Plan d'action identifie les programmes et instruments à utiliser tant au plan communautaire que national ainsi que dans les pays candidats. Il ne s'agit pas de mobiliser de nouvelles ressources budgétaires mais de mieux utiliser et de manière plus cohérente celles qui existent déjà. Le document se penche tout particulièrement sur les moyens spécifiquement communautaires à cet effet et propose une méthode d'action et de stimulation des initiatives menées au niveau des régions et des États membres. Pour rappel, les principaux leviers communautaires de l'e-Learning sont les programmes communautaires pour l'éducation, la formation et la jeunesse, le programme-cadre de RDT (1998-2002), les Fonds structurels (FEDER et FSE) et les lignes directrices pour l'emploi. La BEI participe également au développement de l'initiative e-Learning via son initiative Innovation 2000. Le Plan d'action définit parallèlement les actions fédératrices pour chacune des lignes d'action de l'initiative e-Learning (à savoir : infrastructures, formation, services et contenus, coopération). Il s'agit de proposer un calendrier d'action pour chacune des actions envisagées en définissant pour chacune d'elles les moyens ou ressources à mobiliser et les objectifs poursuivis: 1) au niveau des infrastructures, 3 actions sont prévues : développement d'un outil d'aide à la prise de décision via la définition d'indicateurs visant à suivre les progrès dans l'utilisation des nouvelles technologies ; création d'un espace européen de recherche sur les nouveaux environnements d'apprentissage (étude de l'évolution des systèmes existants, évaluation d'un campus virtuel, etc...) ; encouragement au développement de l'infrastructure (en particulier: développement de lieux polyvalents d'apprentissage accessibles à tous et développement d'infrastructures virtuelles) ; 2) en matière de formation, deux actions fédératrices sont prévues: la première concerne l'identification des nouvelles compétences de base liées à l'utilisation de l'e-Learning et l'amélioration de l'accès à la formation pour répondre au déficit en compétences. La seconde porte sur la formation des enseignants et des formateurs (essentiellement, identification des meilleures pratiques et amélioration des systèmes de formation existants) ; 3) en matière de services et de contenus plusieurs actions sont envisagées dont le développement de recommandations pour une meilleure protection du consommateur, l'étude des questions d'éthique dans le contexte de l'éducation, la sécurisation des sites éducatifs et culturels, le développement de standards adaptés à l'éducation, l'étude des questions de propriété intellectuelle (rémunération du travail des auteurs de contenus pour l'éducation en-ligne : développement de systèmes de coproduction et de distribution en-ligne) ; 4) sur le plan de la coopération et du dialogue, l'essentiel des travaux portera sur la création d'une site e-Learning sur Internet d'ici fin 2001 permettant de développer un pôle de référence pour l'e-Learning en Europe ainsi qu'un forum de discussion appelé PROMETEUS visant à débattre de toutes les questions d'intérêt commun sur le déploiement de services éducatifs et de formation fondés sur les nouvelles technologies en Europe. Le Plan d'action propose enfin dans un document de travail annexé, un guide pratique des services impliqués et des instruments concernés par cette initiative.